

Rapport de la Commission Spécifique et des Commissions d'admissions de l'ESEDE 2020-2021

La commission spécifique de l'ESEDE s'est réunie 4 fois durant l'année scolaire 20-21. (Le 23.09.2020 (visio), le 12.11.2020 (visio), le 25.02.21 (visio), le 05.05.21).

La commission spécifique est présidée par Maurice Meyer (FIPEGs), et est composée de Renata Pegoraro (ESEDE), Gwenäelle Chaillou (AGEDE), Valérie Buchs (SIT), Karine Dachroune (ACIPEG), Pascale Lecuyer Gauthier (SDPE), Dominique Roulin (ORTRA), Marc-Henry Sandoz Paradella (OFPC), Cordélia Christin (FIPEGs).

La présidence de la commission sera reprise par la partie « employés » dès la rentrée 21-22.

Les commissions d'admissions ont eu lieu les 14.04.21 (voie 3600) et le 25.05.21 (voie 5400). Les commissions d'admissions sont composées de Renata Pegoraro et Sandra Eidinger pour l'ESEDE, de Gwenäelle Chaillou pour l'AGEDE et de Karine Dachroune pour l'ACIPEG.

Suite à l'acceptation du DIP d'ouvrir une classe de plus dès la rentrée 2021-2022, 100 candidats ont été retenus pour la formation à plein temps en 5400hrs. Pour la voie passerelle (3600hrs), 7 candidatures ont été retenues sur 9. Le DIP a accepté (exceptionnellement) d'ouvrir une classe de 7 étudiants en emploi.

Le nouveau Plan d'Etude Cadre (PEC) a été validé en février 2021, il entre en vigueur dès le 17.08.21 pour les filières de formation des écoles supérieures ES.

Principales modifications

Les PEC ont été adaptés aux besoins et réalités actuels et futurs dans les champs professionnels. Les quatre PEC ont en outre été coordonnés entre eux et structurés de manière identique. Les principales modifications de contenu sont :

- *Titre : comme vous avez déjà pu le lire, deux titres ont changé en allemand : les filières « Kindererziehung » et « Sozialpädagogische Werkstattleitung » s'intituleront désormais respectivement « Kindheitspädagogik » et « Leitung Arbeitsagogik ».*
- *Formulation des compétences : chaque compétence est maintenant décrite selon la méthode IPRE. Autrement dit, tout le cycle d'action est représenté : information, planification, réalisation, évaluation (cf. chapitre 9.2 des PEC)*
- *Admission : désormais, seules 400 heures d'expérience pratique sont exigées, ou 800 heures en cas de formation antérieure purement scolaire, (chapitre 3.1 des PEC)*
- *Validation d'acquis : dorénavant, des brevets fédéraux et diplômes clairement définis dans le domaine social peuvent être validés, ce qui réduit le nombre d'heures de formation (chapitre 3.2 des PEC)*

Retrouvez le Nouveau PEC, en ligne :

http://savoirsocial.ch/wp-content/uploads/2017/08/RLP_Kindheitspaedagogik_f.pdf

Rapport édité le 09.09.21 par Gwenäelle Chaillou.